Règlement du concours photos 2024

(Du lundi 8 juillet au vendredi 15 septembre 2024)

**Article 1: Organisation du concours**

Dans le cadre de la semaine du Développement Durable 2024, l’Agglo de Brive propose un concours photos sur le thème :

**« Nature sauvage comestible ».**

**Article 2: Conditions de participation**

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs et majeurs.

Les membres organisateurs ne peuvent y participer.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant devra remplir le bulletin de participation du concours.

Le fait de remettre une photo oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l’accepter dans son intégralité et à s’interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant garantit :

* qu’il est l’auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

L’Agglo se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l’esprit du concours ou à la représentation d’une personne. A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol. **Une seule photographie par participant maximum** (envoi dématérialisé uniquement).

**La photographie sera jugée sur 3 aspects :**

- respect du thème

- originalité

- présentation (cadrage, netteté de l’image)

La photo ne doit pas comporter d’image ou de partie d’image de visage humain. Toute photo comportant tout ou partie d’une personne sera refusée.

**Article 3** : T**hème**

Les photographes devront être des photographes amateurs.

Chaque participant devra présenter une seule photo maximum, accompagnée de son bulletin d’inscription dûment rempli. Le fichier photo (dans un format et une qualité permettant l’agrandissement) ainsi que le bulletin de participation dûment complété doivent être transmis, par messagerie à l’adresse suivante : pascale.meissonnier@agglodebrive.fr.

**Dénomination du fichier photo** : nom\_prénom

**Format des photographies :** jpeg/300dpi

Fournir une définition suffisante pour une impression homothétique en 40\*60cm

Le thème de cette édition est **« Nature sauvage comestible »**

**Article 4 : Promotion du concours et propriété intellectuelle**

En participant à ce concours, l’auteur d’une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site de l’Agglo...).

L’auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Le comité d’organisation ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours photo et de la semaine du Développement Durable, sans modification et avec les noms des auteurs.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.

**Article 5 : Calendrier**

Inscription et dépôt des photos du 8 juillet au 15 septembre 2024. La photographie ainsi que le bulletin d’inscription doivent être envoyés à l’adresse mail suivante : pascale.meissonnier@agglodebrive.fr . Après réception, l’ensemble des photos sera exposé dans le hall de la médiathèque de Brive du 4 octobre au 12 octobre 2024 et soumis au vote du public. La clôture des votes aura lieu le mercredi 9 octobre 2024. Un vote aura également lieu sur le site Facebook de l’Agglo de Brive.

Les participants des trois photos gagnantes se verront remettre un prix le vendredi 12 octobre à 17h30 dans le hall de la Médiathèque de Brive.

**Article 6 : Dotation**

Les auteurs des 3 clichés sélectionnés par le public seront récompensés.

1er prix : Grand panier garni de produits locaux

2e prix : Moyen panier garni de produits locaux

3e prix : Petit panier garni de produits locaux

**Article 7 : Informatique et liberté**

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des photos par les organisateurs. Ces informations ne feront l’objet d’aucune communication ou cession à des tiers.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Toute personne ne mentionnant ni son adresse mail, ni son numéro de téléphone ne pourra faire partie du concours en raison de l’impossibilité de le contacter.

**Article 8 : Application du règlement**

Le non - respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.

**BULLETIN DE PARTICIPATION (à remplir obligatoirement et intégralement)**

Concours photos

–

Semaine du Développement Durable 2024

**« Nature sauvage comestible »**

Nom : .............................................................................

Prénom :........................................................................

Adresse : .................................................................................................

Ville :.....................................................

Code postal :..................................................................

Téléphone : ..................................................................

Mail : .........................................................................................................................................................................

• Déclare participer au concours photos 2024 de la Semaine Européenne du Développement Durable 2024 sur le thème **« Nature sauvage comestible »** organisé par l’Agglo de Brive.

• Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre photo, notamment le lieu, la date de la prise de vue.

Nom de la photo : .........................................................................................................................................

Commentaire (date, lieu, contexte) : ............................................................................................................

A ................................................................................., le..............................................................